

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 juin 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 1
Élus présents : 25	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 3

34/2023 – LE GEANT CHEERLEADING : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Par mail en date du 25 avril 2023, Monsieur Hugues DELATTRE, Président du club LE GEANT CHEERLEADING domicilié 17 résidence Beau Rivage à Souffelweyersheim (67460), a fait part d'une demande de subvention exceptionnelle.

Le club LE GEANT CHEERLEADING rayonne par ses performances sportives et chaque année, plusieurs équipes remportent le titre de champion de France dans leur catégorie. En 2022, toutes les équipes qualifiées pour la finale ont fini sur le podium.

Pour la saison sportive 2023, cinq équipes engagées en compétition ont été qualifiées pour la finale des Championnats de France qui s'est déroulée du 27 au 28 mai 2023, à La Roche sur Yon en Vendée.

Cette qualification a impliqué un budget conséquent :

- Déplacement, hébergement et restauration de 140 athlètes auxquels s'ajoutent les encadrants, les coaches et les bénévoles.

Par ailleurs, afin de permettre aux athlètes de participer à cette compétition, le club LE GEANT CHEERLEADING a soutenu les familles en difficultés financières. De plus, au-delà de l'aspect sportif, le club a mis un accent sur la notion de partage, la vie en collectivité, la confiance de ses partenaires, le respect des valeurs éthiques et la formation de ses coaches.

Au vu de ces éléments, le Président du club LE GEANT CHEERLEADING sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle, à l'appréciation des membres du conseil municipal, afin de couvrir en partie les frais engagés à cette occasion.

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention exceptionnelle de Monsieur Hugues DELATTRE, Président du club LE GEANT CHEERLEADING domicilié 17 résidence Beau Rivage à Souffelweyersheim (67460) ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 600.- € au club LE GEANT CHEERLEADING domicilié 17 résidence Beau Rivage à Souffelweyersheim (67460).**

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 07 juin 2023



Le Secrétaire de séance

Rémi REUTHER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 07 JUIN 2023